

PROCES-VERBAL du conseil municipal

Du 25 mai 2023 à 19 heures

À la mairie de Pandrignes

Présents :

Joël Dumond, Alain Barbazanges, Franck Gobert, Jacky Dubois, Claudine Gouyon, Béatrice Goron

Excusés : Anne-Sophie Moréna, Thierry Dubois, Francis Pastissier, Céline Auffray

Secrétaire de séance : Jacques Dubois

Le PV de la séance du 31 mars est validé.

Ordre du jour :

Bouclier énergétique – groupement de commandes :

Le Conseil départemental propose la constitution d'un groupement de commandes afin de mutualiser l'ensemble des besoins en matière d'études, de maîtrise d'œuvre et de travaux. Il permettra des économies d'échelles. La coordination sera assurée par le département. Madame le maire donne lecture de la note explicative sur la démarche portée par le Département.

► Après échanges, le conseil est favorable à l'adhésion de la commune de Pandrignes au groupement de commandes pour des prestations liées à la production d'énergies renouvelables, coordonné par le Département et autorise Madame le Maire à signer la convention constitutive de ce groupement.

Contrat de Solidarité Communale 2023-2025

Madame le Maire présente au Conseil municipal les principes de la nouvelle politique départementale d'aide aux collectivités pour 2023-2025 :

- Accompagnement des communes les plus fragiles,
- Sobriété énergétique,
- Maintien des investissements publics.

Elle présente au Conseil municipal le Contrat de Solidarité Communal

Dans un premier temps, les travaux du local associatif qui se terminent bénéficient du solde restant de la précédente contractualisation soit un montant de 10182 €. L'aide du conseil départemental sera de 25 %. Il s'agit de la prise en charge des travaux d'isolation de l'entreprise Aumard, du gainage de la cheminée par Avenir Energie 19, d'achat de divers matériaux : peinture, ciment, plaques isolantes, revêtement de sol, travaux en cours et à venir.

Il est prévu un diagnostic performance énergétique pour les bâtiments communaux avec un plafond de 4000 € donnant lieu à 80 % d'aide du CD ainsi que la réhabilitation du logement communal du 1^{er} étage d'un montant maximum de 40000 € aidés à 25 %.

Cependant si des travaux d'isolation s'avèrent nécessaires à la suite du diagnostic, il sera possible de les prioriser par voie d'avenant à partir de 2024.

Par ailleurs, la commune bénéficie d'une dotation voirie annuelle d'un montant de 6000 € représentant 80 % des dépenses de voirie réalisées par la commune et 3000 € au titre de la Dotation Solidarité Communale annuelle représentant 80 % des dépenses.

► Après échanges, le Conseil municipal valide le contrat de solidarité communale 2023-2025 et autorise Madame le Maire à signer la convention avec le Conseil départemental.

Boîte à livres :

Madame le Maire rappelle que le conseil avait étudié le 17 novembre 2022 les devis présentés par Madame Rachel Delmas et avait opté pour l'un d'eux. Cependant ce point a été omis lors de la rédaction du CR et n'a pas fait l'objet d'une délibération. Madame le Maire demande au conseil s'il valide le choix de la boîte à livres de Madame Delmas d'un coût de 100 €.

► Après échanges, le conseil valide le projet de boîte à livres de Madame Delmas pour un montant de 100 €

Questions diverses :

Four de Courbiat : Le CAUE a rendu son rapport qui a été communiqué au Conseil. Il est convenu de demander des devis d'artisans et de réfléchir à l'accès avant de prendre une décision.

Cimetière : Le CAUE est venu visiter le cimetière et préconise de le mettre en herbe afin d'en faciliter d'entretien. Il est à noter que le CAUE a remarqué que nous avons un cimetière très bien entretenu. Il est convenu de demander à F. Barrière d'évaluer le temps et le coût des nouveaux produits écologiques avant de prendre une décision. Par ailleurs il est prévu de visiter d'autres cimetières. Madame le Maire reviendra vers le conseil avec ces divers éléments.

ENEDIS : le 8 juin des travaux sont programmés à Gargnes et une coupure interviendra de 9 h à 16 h 30. Les personnes concernées sont prévenues directement par ENEDIS.

ICA Laguenne : deux réunions sont prévues le mardi 6 juin. Madame Gouyon ne peut s'y rendre. Madame le Maire ira.

Ecole de Ladignac : Le conseil d'école est prévu le 26 juin. Madame le Maire est en réunion à Tulle, Madame Gouyon ira au conseil d'école.

Protection des espèces : Des tritons ont élu domicile dans un chemin de Pandrignes. Madame Le Maire précise qu'il s'agit d'une espèce protégée qu'il convient de ne pas déranger pendant quelques semaines. Elle va s'assurer de la nature du chemin et prendre attache avec les services de l'Etat et les riverains le cas échéant.

Fontaine de Courbiat : Eurovia prévient que les travaux débutent le 1^{er} juin. Quelques nuisances pourraient survenir : bruit, difficultés pour circuler. Une affiche sera apposée pour informer les riverains.

Chemins : La réunion bilan a eu lieu lundi 22. Les participants souhaitent que l'action soit poursuivie à compter de l'automne. Nous anticiperons davantage cette année avec une visite sur site en septembre et démarrage fin octobre. Les principes de demi-journées et casse-croûte à l'issue conviennent. Le choix se porte sur le chemin ralliant Gargnes à Marc-la-Tour.

La séance est levée à 20 heures 30.